Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250924-D2025-251-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 24/09/2025
Publication : 24/09/2025

DÉCISION

CONCLUSION DE L'AVENANT N°2 DE LA CONVENTION D'HABILITATION INFORMATIQUE MONENFANT.FR AVEC LA CAISSE D'ALLOCATION FAMILIALE (CAF) D'EURE ET LOIR PORTANT MODIFICATION DE L'ANNEXE 1

8.2 - Aide sociale

GS/DM/IG/FM/MC
N°D2025-251

Vu *les statuts de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux tels qu'approuvés par arrêté inter préfectoral n° DRCL-BLE-2024278-0001 du 04 octobre 2024,*
Vu *le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-9, L. 5211-10 et L. 5216-1 et suivants,*
Vu *le code de l'action sociale et des familles,*
Vu *le 3° de la délibération n°2021-075 B du Conseil communautaire du 12 avril 2021 portant délégation d'attribution au Président pour arrêter la liquidation des subventions et participations aux organismes extérieurs d'un montant inférieur à 23000€ et prendre toute décision concernant la passation, la signature et l'exécution de toute convention et de ses avenants conclus sans effet financier pour la communauté d'agglomération ou ayant pour objet la perception d'une recette non fiscale et dont les engagements financiers sont inférieurs à 23000€ HT sur un exercice civil,*
Vu *la délibération n°CC2025-022 du Conseil communautaire du 17 mars 2025 portant approbation et autorisation de signature de la Convention Territoriale de Services aux Familles (CTSF) conclue entre la communauté d'agglomération du Pays de Dreux, les communes signataires et les caisses d'allocations familiales (CAF)* d'Eure-et-Loir *et de l'Eure,*
Vu *la décision n°A2019-53 signée le 1er avril 2019 autorisant la convention d'habilitation informatique dans le cadre de la mise à jour des données sur le site www.monenfant.fr de la CAF d'Eure-et-Loir,*
Vu *la décision n°D2021-88 signée le 31 mai 2021 modifiant la liste des personnes habilitées informatiquement par la CAF d'Eure-et-Loir à renseigner les données.*
Vu *le projet d'avenant n°2 portant modification de l'annexe 1 de la convention d'habilitation informatique,*

Considérant que la liste des des personnes habilitées informatiquement par la CAF d'Eure-et-Loir à renseigner les données relatives aux disponibilités des structures d'accueil petites enfance (établissement d'accueil des jeunes enfants (EAJE) uniquement) et/ou aux informations relatives au fonctionnement des établissements a été modifiée,
Considérant que la liste des structures EAJE et des accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) dont la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux assure la gestion a été complétée,
Considérant la mise à jour des données prévues par l'avenant n°2 portant modification de l'annexe 1 de la convention d'habilitation informatique,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250924-D2025-251-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 24/09/2025
Publication : 24/09/2025

DÉCIDE

ARTICLE 1 : DE CONCLURE l'avenant n°2 à la convention d'habilitation informatique MONENFENT.FR portant modification de la liste de l'annexe 1

ARTICLE 2 : DE CHARGER Monsieur le Directeur général des services et le comptable public assignataire de la trésorerie de Dreux agglomération, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 3 : DE PRECISER qu'une ampliation de la décision sera notifiée à la Caisse d'Allocations Familiales d'Eure-et-Loir.

ARTICLE 4 : D'INFORMER que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité. Un recours administratif adressé au Président dans le délai de recours contentieux interrompt ce dernier pendant un délai de deux mois.

Fait à Dreux, le 23 SEP. 2025

Le Président,

Gérard SOURISSEAU

Acte publié électroniquement sur le site internet de la collectivité le : 23 SEP. 2025